

Université du Québec à Montréal UQÀM
Département de science politique
Hiver 2021

POL4105-40
FEMMES AUTOCHTONES AU QUÉBEC : DÉBATS ET ENJEUX
JEUDI 14 H À 17 H – **COURS EN LIGNE**

Enseignante

Caroline Nepton Hotte
Heures de bureau : Sur rendez-vous
Courriel : hotte.caroline@uqam.ca

Lieu : en ligne (synchrone et asynchrone)

En collaboration avec



Femmes autochtones du Québec / Quebec Native Women

Horaire

Jeudi de 14 h à 17 h

Descripteur

Ce cours a pour objectif d'étudier les enjeux et problématiques qui concernent la situation des femmes autochtones au Québec. Après un retour sur la période précoloniale et de la colonisation, seront étudiés les effets particuliers des politiques fédérales (*Loi sur les Indiens*, etc.) et programmes provinciaux (DPJ, exploitation des ressources naturelles, etc.) sur les femmes autochtones vivant sur les réserves et à l'extérieur des réserves. De plus, le cours présentera les rôles des femmes autochtones au sein de leurs sociétés en portant une attention particulière aux transformations et aux résistances à ces transformations. Le cours permettra entre autres l'apprentissage des cadres théoriques féministes et anticoloniaux et fera place aux perspectives autochtones en vue d'analyser et de comprendre les structures politiques, économiques, sociales et culturelles qui définissent la situation particulière des femmes autochtones, ainsi que les stratégies et tactiques de résistance de ces dernières par l'étude de campagnes de revendications et de mobilisations collectives spécifiques.

Objectifs d'apprentissage

Ce cours vise à :

- explorer et comprendre la nature et la diversité des rapports hommes-femmes dans les différents contextes des Premières Nations sur le territoire québécois et la place des femmes dans ces sociétés, autant historiquement qu'aujourd'hui ;
- explorer et comprendre les effets structurants des politiques d'assimilation du gouvernement du Canada (*Loi sur les Indiens*, etc.) et des structures politiques (Conseils de bande, etc.) imposées aux communautés sur les rapports sociaux de sexe dans les communautés ;

- explorer et connaître certaines luttes de résistances et initiatives menées par les femmes autochtones au Québec afin d'améliorer leur environnement et leur communauté ;
- maîtriser les cadres d'analyse féministe, anticolonial, études autochtones, postcolonial et intersectionnel et en connaître les forces et les limites dans les enjeux qui touchent les femmes autochtones au Québec ;
- se familiariser avec les enjeux actuels et leur impact sur les femmes autochtones du Québec, comprises individuellement et collectivement.

Modalités de fonctionnement

Ce cours mise sur **l'engagement actif des étudiants(es)** dans leurs apprentissages. Dans le respect de la **tradition orale** et de la **co-construction des connaissances** liées aux **pédagogies autochtones**, ce cours fera une grande place aux échanges, autant que possible en ligne, selon les jours indiqués dans le calendrier ci-dessous. Des discussions auront lieu sur les **lectures obligatoires** et les différentes thématiques abordées, durant les cours en ligne en présentiel, selon le calendrier. Des outils multimédias seront utilisés pour mobiliser différentes perspectives. Le cours combinera des exposés magistraux donnés par l'enseignante et des présentations de conférence.

Les textes obligatoires (ainsi que certains textes complémentaires) seront mis en ligne chaque semaine via **Moodle**.

Lectures obligatoires

Les textes seront disponibles en ligne sur le site MOODLE du cours. Il incombe aux étudiant.es de choisir la meilleure manière de lire et d'annoter les textes (impression, notes numériques...)

Un livre fera également parti des lectures obligatoires et fera l'objet d'une évaluation. Il sera disponible à la coop de l'UQAM. Vous pouvez aussi le commander en ligne, version papier ou électronique.

WALTER, Emmanuel (2014). *Sœurs volées*. Enquête sur un féminicide au Canada. Lux Éditeur.
[HTTP://WWW.SOEURS-VOLEES.COM/](http://www.soeurs-volees.com/)

Formule pédagogique

Les cours sont en ligne (synchrones et asynchrones). Ils prendront la forme d'exposés magistraux, de conférences et de discussions. Les lectures sont obligatoires et il est attendu que les étudiant.es se présentent à la session en ligne en ayant lu les textes et en ayant visionner la conférence, quand cela est nécessaire.

Modalités d'enseignement

Le modèle d'enseignement est hybride (synchrone et asynchrone). Un cours magistral (avec images commentées) est offert en temps réel sur Zoom; certains enregistrements seront disponibles sur Moodle. L'enseignante sera présente en ligne toutes les semaines à l'heure prévue – à moins d'indication contraire de l'enseignante – pour offrir un cours, répondre aux questions et discuter avec les étudiant.es intéressé.es. Les cours sont enregistrés et mis en lien dans Moodle (sauf le premier cours où les étudiants ont accepté d'être enregistré). Vous êtes invités à la regarder avant le cours, au moment qui vous convient.

Moodle, Zoom, Panopto et le courriel de l'UQAM seront utilisés tout au long de la session. Il est de la responsabilité de l'étudiant de maîtriser ces outils. Pour de la documentation et du soutien technique au sujet de ces plateformes et applications, on peut consulter l'onglet « Soutien aux étudiants » sur la page web « Info études 2020-2021 » de l'UQAM (www.etudier.uqam.ca/info-etudes). »

Évaluation

Voici les modalités d'évaluation proposées. Une description détaillée de chacun des travaux demandés ainsi que les critères d'évaluation seront déposés sur Moodle.

Assurez-vous de corriger la langue de votre travail et de le remettre au jour déterminé. La qualité de la langue sera sanctionnée jusqu'à un maximum de 10 % pour chaque travail écrit.

Tous les travaux seront à remettre par Moodle en format **Word ou RTF**. Pas de PDF SVP.

Les retards pour la remise des travaux seront sanctionnés à raison de 1 point par jour.

Résumé critique	4 pages	20%	18 février
Examen de mi-session		20 %	18 mars
Résumé et réflexion critique	5 pages	40 %	8 avril
Examen fin de session		20 %	22 avril

Résumé critique 20 %

Kim O'Bomsawin réalisatrice 2018 *Ce silence qui tue*.

Il ne s'agit pas uniquement de faire un compte-rendu du documentaire, mais de **réfléchir** aux enjeux qu'il aborde à l'aide d'outils (approche, concept, savoirs, etc.) développés en classe.

Cette analyse devra comporter **4 pages** à simple interligne et demi, Times New Roman, 12 pts.

Examen de mi-session en ligne (20%). L'examen sera composé principalement de questions nécessitant des réponses courtes (vrai ou faux, à choix multiples et à développement court, 5 lignes). Cet examen sera évalué en fonction de la justesse et de la précision des réponses. L'étudiant peut utiliser tous les outils qui lui sont nécessaires (textes, Internet, vidéo, etc.). Citez vos sources. Les lectures obligatoires, les conférences, les documentaires ainsi que le contenu des cours magistraux pourront faire partie de la matière à examen. Les étudiants disposeront de 3h, sauf indication contraire pour compléter l'examen en ligne (Moodle).

Résumé et réflexion critique de livre 40 % 8 avril

- Bref résumé du livre
- Quelles questions cela soulèvent pour vous?
- Comment liez-vous cela aux réflexions développées en classe (lien au concepts, savoirs, approches, etc.)?
- Avez-vous des questions ?
- Y a-t-il des éléments qui sont obscurs ou contradictoires ?
- Comment liez-vous cela à l'Enquête nationale?
- Est-ce que l'Enquête a répondu aux besoins des familles selon vous?
- Quels liens pouvez-vous faire avec des expériences personnelles, des lectures médiatiques ?

- Quels liens pouvez-vous faire avec d'autres lectures ou contenus théoriques, les concepts et vos apprentissages ?

Examen de fin de session en ligne (20%). L'examen final sera composé principalement de questions nécessitant des réponses courtes (vrai ou faux, à choix multiples et à développement, entre 5 à 10 lignes). Cet examen sera évalué en fonction de la justesse et de la précision des réponses. L'étudiant peut utiliser tous les outils qui lui sont nécessaires (textes, Internet, vidéo, etc.). **Citez vos sources.** Les lectures obligatoires, les conférences, les documentaires ainsi que le contenu des cours magistraux pourront faire partie de la matière à examen. Les étudiants disposeront de 3 h, sauf indication contraire pour compléter l'examen en ligne (Moodle).

Séances et lectures au programme

Vous trouverez ci-dessous l'organisation des séances et la liste des **lectures obligatoires** pour chaque séance. Ces lectures **ne sont pas optionnelles**, elles font partie intégrante des apprentissages visés. Vous devez faire vos lectures avant chaque cours puisque nous ferons certaines activités concernant ces textes. Vous pouvez aussi utiliser les références générales suggérées plus bas afin d'approfondir davantage chacun des thèmes abordés.

Les lectures au programme seront mises sur Moodle ou sont accessibles via les bases de données de la bibliothèque ou directement dans l'Internet (et libres d'accès). Assurez-vous dès le début de la session de savoir comment obtenir tous les documents. D'autres documents pourront être ajoutés sur Moodle.

Veillez à vous y référer régulièrement à cette page d'information puisque l'organisation du cours est **sujette à changement.

Cours 1 14 janvier Kuei !

Lectures obligatoires

Femmes autochtones du Québec. Conseil du Statut de la femme. 2016. *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes_autochtones_web.pdf

Lepage, Pierre (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Gouvernement du Québec. (Chapitre 1 à 3) <https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/Mythes-Realites.pdf>

Carte des Premières Nations - Introduction aux Premières Nations du Québec
https://www.youtube.com/watch?v=u83VAQqqBno&ab_channel=CommunicationFAQ

https://www.youtube.com/watch?v=rYvcWdvudUU&ab_channel=CommunicationFAQ

Cours 2 21 janvier Épistémologies autochtones

Lectures obligatoires

Horn Miller, Kahente (2016). Distortion and Healing: Finding Balance and a 'Good Mind' through the rearticulation of Sky Woman's Journey. Dans *Living on the Land. Indigenous Women's Understanding of Place*, Nathalie Kermoal et Isabel Altamirano-Jiménez (eds). Athabasca University Press. p. 19-38

Simpson, Leanne (2014). Land As Pedagogy: Nishnaabeg Intelligence and Rebellious Transformation. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*. 3(3), p. 1-25.

Savard, Rémi (1971). Carcajou et le sens du Monde : récits montagnais-naskapi. Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, Collection : Civilisation du Québec, (3). Série : cultures amérindiennes. Épisode 1 (Davis Inlet) p. 35-40

LK Picard (2014). La femme tombée du ciel.

Cours 3 **28 janvier** **Processus coloniaux**

Lectures obligatoires

Desbiens, Caroline et Irène Hirt (2012). Les Autochtones au Canada : espaces et peuples en mutation. *L'Information géographique* 4 (76) : 393-401.

Salée, Daniel (2013). L'évolution des rapports politiques entre la société québécoise et les peuples autochtones depuis la crise d'Oka. Dans *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, A. Beaulieu, S. Gervais, M. Papillon, (éds) Montréal : PUM

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). Introduction Dans *Honorer la vérité et réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Gouvernement du Canada. p. 1-27.

Complémentaire

Gabriel, Ellen (2017). Enterrons le colonialisme Dans *Faire partie du monde : Réflexions écoféministes*. Montréal : Remue-ménage.

Cours 4 **4 février** **Loi sur les Indiens et amendements – INVITÉE FAQ**

Lectures obligatoires

Séguin, Claire, (1981). Essai sur la condition de la femme indienne au Canada. *Recherches amérindiennes du Québec*, X(4), p. 251-260.

Lévesque, Carole et Labrecque, Marie-France (dir.) (2007). Première partie : Vingt ans après le projet de loi C-31 où en sommes-nous ? Dans *Itinéraires d'égalité : Trajectoires des femmes autochtones du Québec et du Canada*. Cahiers DIALOG, p. 5-19

Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (2019). Constatations adoptées par le Comité au titre de l'article 5 (par. 4) du Protocole facultatif, concernant la communication n o 2020/2010. <https://undocs.org/fr/CCPR/C/124/D/2020/2010>

Cours 5 **11 février** **Féminisme et intersectionnalité**

Lectures obligatoires

Crenshaw, K. W., & Bonis, O. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39(2), 51-82.

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88.

Perreault, Julie (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine », *Recherches féministes*, 1(2), p. 33-52.

Green, Joyce (2007). Le féminisme autochtone : un mouvement indigène qui prône la justice sociale. Dans *Itinéraires d'égalité : Trajectoires des femmes autochtones du Québec et du Canada*. Cahiers DIALOG. p. 45-48.

Cours 6 18 février Femmes autochtones disparues ou assassinées

Lectures obligatoires

Enquête nationale sur les Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (2019). Sommaire exécutif du rapport Kepek-Québec. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Sommaire-ex%C3%A9cutif_Rapport-Kepek-FINAL.pdf

Eberts, Mary (2017) Being an Indigenous Women is a “High Risk Lifestyle” Dans *Making space for Indigenous Feminism* Green, J. Black Point, N.E., Fernwood Publishing pp. 69-102

Labrecque, Marie-France (2014) *De Ciudad Juárez à l'Autoroute des larmes : ces femmes qu'on tue en toute impunité*. Cahiers DIALOG.

Complémentaires

Jacobs, Beverly (2013) Decolonizing the Violence Against Indigenous Women *Decolonization: Indigeneity, Education and Society* January 13, 2013.

Femmes autochtones du Québec (2015) *Naniawig Mamawe Ninawind, Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec* 79 p.

Association des femmes autochtones du Canada/Native Women's Association of Canada (NWAC) (2010) *Ce que leurs histoires nous dissent : résultat de l'initiative Soeurs par l'esprit* pp. 1-17.

Cours 7 25 février Recherche, éthique et exclusion (Conférence de Cyndy Wylde)

PREMIER TRAVAIL À REMETTRE

Lectures obligatoires

Femmes autochtones du Québec. (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*, Femmes autochtones du Québec, Kahnawake. En ligne

Basile, Suzy (2012). Proposition pour une approche féministe de la recherche autochtone. Bulletin du Réseau DIALOG, Janvier-Février 2012. p. 10-13.

4 mars

RELÂCHE

Cours 8

11 mars

Médias et représentations

Lectures obligatoires

Cornellier Bruno. 2015. Introduction : La « chose indienne ». *Cinéma et politiques de la représentation autochtone au Québec et au Canada*. Montréal : Nota Bene. p. 9-34.

Anderson, Kim. 2016. The Construction of a Negative Identity Dans *A Recognition of Being: Reconstructing Native Womanhood*. Toronto : Canadian Scholars' Press. p. 79-92.

Altamirano Jimenez, Isabel. 2010. Neoliberalism, Racialized Gender and Indigeneity. In Brendan Hokowhitu et al., *Indigenous Identity and Resistance, Researching the Diversity of Knowledge*. New Zealand: Otago University. p. 193-206.

Cours 9

18 mars

Examen de mi-session

Cours 10

25 mars

Femmes, territoires et identité

Lectures obligatoires

Basile, Suzy, Asselin H. et Martin T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30 (1).

Vollant, Mali-Jeanne. (2011). Je suis encore sauvage !!! *Recherches amérindiennes au Québec* 41(1), p. 77-79.

Van Woudenberg, G. (2004). Des femmes et de la territorialité : Début d'un dialogue sur la nature sexuée des droits des autochtones. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3), p. 75-86.

Complémentaire

Knott, Helen (2018) Violence and Extraction : Stories from the Oil Fields Dans Anderson, Kim, Maria Campbell et Christi Belcourt *Keetsahnak : Our Missing and Murdered Indigenous Sisters* Calgary : University of Alberta Press

Cours 11

1 avril

Militance et résistance

Lectures obligatoires

Palmater, Pamela (2014). Why are we *Idle no more*? Dans *The Winter we Danced*. Kino-nda-niimi Collective. Winnipeg : ARP Books p. 37-40.

Gentelet, Karine (2014). *Idle No More* : identité autochtone actuelle, solidarité et justice sociale : entrevue avec Melissa Mollen Dupuis et Widia Larivière *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1) p. 7-21.

Lawrence, Bonita et Kim Anderson (2005). Introduction to Indigenous Women: The State of Our Nations *Atlantis* 29(2), p. 1-10.

Koperqualuk, Lisa Q. (2008). L'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit : porteuses d'espoir et de paix *Développement social*, 9(1).

Complémentaire

Simpson, Leanne (2018). *Danser sur le dos de notre tortue : la nouvelle émergence des Nishnaabeg*. Montréal : Nota Bene

Tsosie, Rebecca (2011). Native Women and Leadership: An Ethics of Culture and Relationship Dans *Indigenous Women and Feminism : Politics, Activism, Culture*. Cheryl Suzack S. M. Huhndorf, J. Perreault, J. Barman Vancouver : UBC Press.

Cours 12 8 avril Art et femmes autochtones REMISE DU TRAVAIL SUR LE LIVRE

WALTER, Emmanuel (2014). *Sœurs volées. Enquête sur un féminicide au Canada*. Lux Éditeur. [HTTP://WWW.SOEURS-VOLEES.COM/](http://www.soeurs-volees.com/)

Lectures obligatoires

Bouchard, Anne-Marie (2014) Nadia Myre, The Scar Project et Beat Nation. ETC MEDIA 10, p. 40-43.

Goyon, Marie (2011). Comment être artiste, femme et autochtone au Canada ? Du stigmaté à son renversement dans l'art contemporain. *Sociologie de l'Art* 3/2011 (OPuS 18), p. 35-52.

Anderson, Stephanie G. (2016). Stitching through Silence: Walking With Our Sisters, Honoring the Missing and Murdered Aboriginal Women in Canada, *TEXTILE*, 14(1), p. 84-97,

Cours 13 15 avril Enjeux d'avenir et échanges

Lectures obligatoires

Blackstock, Cindy. 2008. Se réconcilier signifie ne pas avoir à s'excuser deux fois : leçons tirées de l'expérience en protection de l'enfance au Canada. Dans *De la vérité à la réconciliation : transformer l'héritage des pensionnats* Fondation autochtone de guérison, p. 191-210.

22 avril examen finale

Outil d'évaluation	Pondération	Date/échéance
Travail 1 Analyse-critique, 4 pages	20 %	Dépôt sur Moodle au plus tard le 18 février 2021, 23h59
Examen de mi-session	20 %	Dépôt sur Moodle au plus tard le 18 mars 2021, 23h59

Résumé et réflexion critique, 6 pages	40 %	Dépôt sur Moodle au plus tard le 8 avril 2021, 23h59
Examen de fin de session en ligne	20%	22 avril 2021

Analyse critique	4 pages	20%	18 février
Examen de mi-session		20 %	18 mars
Résumé et réflexion critique du livre 6 pages		40 %	8 avril
Examen fin de session		20 %	22 avril

Barème de notation

Barème Officiel de conversion de notes 1^{er} Cycle (FSH)

Appréciation de l'apprentissage	Notation Littérale	% Pourcentage	Notation Chiffrée
Excellent	A+	95% - 100%	4,17 à 4,30
	A	90% - 94%	3,84 à 4,16
	A-	85% - 89%	3,51 à 3,83
Très Bien	B+	82% - 84%	3,17 à 3,50
	B	78% - 81%	2,84 à 3,16
	B-	75% - 77%	2,51 à 2,83
Bien	C+	72% - 74%	2,17 à 2,50
	C	68% - 71%	1,84 à 2,16
	C-	65% - 67%	1,51 à 1,83
Passable	D+	62% - 64%	1,17 à 1,50
	D	60% - 61%	1,00 à 1,16
Échec	E	0% - 59%	0,00 à 0,99

Signification des notes

E	Échec, travail insatisfaisant, qui ne répond pas aux exigences spécifiques ou à une majorité des critères retenus.
D+, D	Passable, travail minimal, qui ne répond que sommairement aux exigences spécifiques et/ou manifeste des faiblesses significatives par rapport à plusieurs critères.
C+, C, C-	Bien, bon travail, répondant de manière satisfaisante aux exigences spécifiques et à un nombre variable des autres critères.
B+, B, B-	Très bien, très bon travail, démontrant une très bonne maîtrise des éléments demandés et rencontrant la plupart des critères retenus.
A+, A, A-	Excellent, excellent travail, démontrant une maîtrise supérieure du sujet et correspondant positivement à l'ensemble des critères retenus.

Critères de correction

- Satisfaction des exigences spécifiques de chaque travail (description détaillée sur Moodle)
- Compréhension des questions traitées

- Exactitude et précision dans le traitement des données
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Pertinence du jugement et sens critique
- Originalité
- Utilisation pertinente des sources d'informations présentées
- Qualités formelles de présentation des travaux écrits (structure du texte et orthographe); audio et vidéo (effort de montage et clarté du propos)
- Maîtrise de la langue écrite ou expression orale (qualité du français)
- Clarté de l'expression de la pensée
- Respect des échéances

Retard

Une pénalité de .5 points par jour de retard sera attribuée aux travaux remis hors délai (sauf en cas de force majeure).

RENSEIGNEMENTS UTILES

AUTODÉCLARATION DE COVID - UQAM

[HTTPS://COVID.UQAM.CA/](https://COVID.UQAM.CA/)

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.



En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, la totalité ou une partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.

UQAM

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination.

Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

Plagiat

La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse <http://www.instances.uqam.ca/politiques/chartedesdroits.htm>.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;

- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

<http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politiqueno16.pdf>

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Communication des résultats

Les résultats seront disponibles au plus tard le **7 janvier 2020** sur le site www.resultats.uqam.ca.

RENSEIGNEMENTS UTILES

• MOODLE

Des documents (plan de cours, textes...) seront également disponibles sur le site du cours MOODLE (www.moodle.uqam.ca).

SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE www.vie-etudiante.uqam.ca

Les Services à la vie étudiante (SVE) offrent quantité de services et de ressources à la communauté de l'UQAM. Quel que soit notre profil, il ne faut surtout pas hésiter à consulter leur site web pour obtenir plus d'information et à les contacter directement en cas de besoin.

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiants dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers, pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici : (<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

- Soutien à l'apprentissage
- Soutien psychologique
- Besoins particuliers
- Nouvel étudiant
- Étudiant étranger
- Étudiant en situation de handicap
- Étudiant parent
- Étudiant autochtone
- Aide financière et bourses
- Emploi et orientation
- Activités étudiantes
- Sport et santé
- Etc.

Bibliographie complémentaire

Association des femmes autochtones du Canada (2011). *Un protocole d'application culturellement pertinent selon les sexes*. Ottawa, Association des femmes autochtones du Canada.

Affaires autochtones et développement du Nord Canada (2012). Sommaire : Points saillants de la situation des femmes autochtones. Dans *Les femmes autochtones au Canada : Profil statistique d'après le recensement de 2006*, Ottawa, i-iv. En ligne : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_rs_pubs_ex_abwch_pdf_1333374752380_fra.pdf

Amnistie internationale (2009). *Assez de vies volées : discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada : une réaction d'ensemble est nécessaire*. Londres : Peter Benenson House. En ligne : <http://www.amnesty.org/ar/library/asset/AMR20/012/2009/en/2486ca51-44a9-453e-87cc-6aee6b255e61/amr200122009fra.pdf>

Anderson, Kim, Maria Campbell et Christi Belcourt (2018) *Keetsahnak : Our Missing and Murdered Indigenous Sisters* Calgary : University of Alberta Press

Arnaud, A. (2011). Plan nord où sont les femmes autochtones. *Recherches amérindiennes au Québec*, 16(1) : 81-82. En ligne : <http://www.vigile.net/Ou-sont-les-femmes-autochtones>

Asselin, H. et Basile, S. (2012). Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. *Éthique publique*, 14(1). En ligne : <http://ethiquepublique.revues.org/959#text>

Assemblée générale des Nations Unies (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. A/61/L.67, Soixante et unième session, Rapport du Conseil des droits de l'homme, 13 p. En ligne : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Beaudet, C. (1984). Mes mocassins, ton canot, nos raquettes. La division sexuelle du travail et la transmission des connaissances chez les Montagnais de la Romaine. *Recherches amérindiennes au Québec* 14(3), p. 37-44.

Beaulieu, A. et al. (2013). *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 408 pages.

Béchar, Deni Ellis et Kanapé Fontaine, Natasha (2015). *Kuei, je te salue : conversation sur le racisme*. Montréal : Écosociété

Brodribb, S. (1984). The traditional roles of Native women in Canada and the impact of colonization. *The Canadian Journal of Native Studies*, 4(1), p. 85-103.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Les femmes. (section 2) *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. 4. Perspectives et réalités. En ligne

Cornet, W. (2001). La gouvernance des Premières nations, la *Loi sur les Indiens* et le droit à l'égalité des femmes. Dans *Les femmes des Premières nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens : recueil de rapport de recherche en matière de politiques*. Ottawa, Condition féminine Canada, p. 134-184. En ligne : <http://bibvir1.uqac.ca/archivage/12563597.pdf>

Gendarmerie royale du Canada (2014). *Les femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu opérationnel national*. Ottawa, Gendarmerie royale du Canada.

Green, J. (2017). *Making space for Indigenous Feminism* Black Point, N.E., Fernwood Publishing

Jaccoud, M. (1992). Les femmes autochtones et la justice pénale. *Criminologie*, 25(1), p. 65-85.

- Kapesh, an antane. 1982 (1976). *Je suis une maudite sauvagesse*. Paris : Éditions des femmes.
- Kelm, M.-E. et Townsend, L. (2006). *In the days of our grandmothers: a reader in Aboriginal women's history in Canada*. University of Toronto Press, Toronto.
- Kermoal, N. et Altamirano-Jiménez, I. (2015). *Living on the Land. Indigenous Women's Understanding of Place*, Edmonton: Athabasca University Press.
- Kuokkanen, R. (2008). Globalization as Racialized, Sexualized Violence: The Case of Indigenous Women *International Feminist Journal of Politics* 10(2), p. 216-233.
- Lajimodiere, D. K. (2011). « Ojibwa ikwe: Native women and their path to leadership ». *Wicazo Sa Review*, 26(2), p. 57-82.
- Larivière, W. (2013). « Idle no more, lutte au féminin et rapprochement des peuples. » *Bulletin table des groupes de femmes de Montréal*, Octobre. En ligne : <http://www.tgfm.org/files/bulletin-tgfm-octobre2013.pdf>
- Maracle, Lee (1995). *I am Women : A Native Perspective on Sociology and Feminism*. Vancouver : Press Gang.
- McGregor, D. (2008). « Anishnaabe-Kwe, traditional knowledge, and water protection » *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, 26(3-4), p. 26-30.
- McKay, M. C. et Benjamin, C. (2010). A vision for fulfilling the indivisible rights of Indigenous women. Dans J. Hartley, P. Joffe et J. Preston (Dir.), *Realizing the UN declaration on the rights of Indigenous peoples. Triumph, hope and action*, Purich Publishing Inc., Saskatoon, p. 156-168.
- Mihesua, D. A. (2003). *Indigenous American women: Decolonization, empowerment, activism*. University of Nebraska Press, Lincoln and London.
- Monture-Angus, Patricia (1995). *Thunder in my Soul : A Mohawk Woman Speaks*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Nappaaluk, Mitiarjuk (2002). *Sanaaq*. Traduit de l'inuktitut par Bernard Saladin d'Anglure. Paris : Alain Stanké.
- O'Donnell, Vivian et Susan Wallace (2011). *Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites*. Statistiques Canada. Gouvernement du Canada.
- Ouelette, G. (2002). The fourth world of Aboriginal women. Dans G. Ouelette (Dir.), *The fourth world: Feminism and Aboriginal women's activism*, p. 85-94. Fernwood Publishing, Winnipeg.
- Peters, E. J. (2004). Suzanne MacKenzie memorial lecture conceptually unclad: feminist geography and Aboriginal peoples. *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 48(3), p. 251-265. En ligne : <http://dx.doi.org/10.1111/j.0008-3658.2004.00059.x>
- Picard-Siouï, Loui-Karl (2016). *La femme venue du ciel : mythe wendat de la création*. Éditions Hannenorak.
- Rude, D., et Deiter, C. (2004). *Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada*. Ottawa : Condition féminine Canada. En ligne : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-110-2004F.pdf>.
- Smith, L. T. (2012). *Decolonizing methodologies. Research and Indigenous peoples* (Second Edition). Zed Books, London & New York.
- St-Amand, Isabelle (2015). *La crise d'Oka en récits : territoire, cinéma et littérature*. Québec : PUL.

Suzack, Cheryl, S. M. Huhndorf, J. Perreault et J. Barman (2011) *Indigenous Women and Feminism : Politics, Activism, Culture*. Vancouver : UBC Press

Turpel, M. E. (1993). Patriarchy and paternalism: The legacy of the canadian state for First Nations women. *Canadian Journal of Women and the Law*. VI, p. 174-191.

Vermette, Katherena. 2017. *Ligne brisée* Montréal : Québec Amérique

Voyageur, C. J. (2008). *Firekeepers of the twenty-first century: First Nations women chiefs*. McGill-Queen's University Press, Montréal & Kingston, 192 pages.

Walter, E. (2014). *Soeurs volées : Enquête sur un féminicide au Canada*, Montréal : Lux.

Ressources et sites internet

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca>

Association des femmes autochtones du Canada : <http://www.nwac.ca>

Femmes autochtones du Québec : <http://www.faq-qnw.org>

Radio-Canada, Espace autochtone <http://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones>

8e feu, Les Autochtones et le Canada, le sentier de l'avenir : <http://ici.radio-canada.ca/television/8efeue/serie.shtml>

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.trepepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



RÈGLEMENT

18

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Document de d...